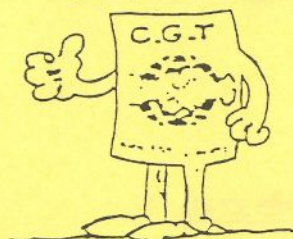


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANDVILLE

Supplément au N°10 jeudi 11 mai 1989

1,50F

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

Spécial **INSERM.**

A TOUS LES ADHERENTS

C.A.P. 88-89

Réunions début juin

Page 2	Groupe de travail Syndicats/Ministère sur le statut.
Pages 3/4	Compte rendu de l'entrevue Direction/Syndicats sur les concours internes.
Pages 5/6/7	Compte rendu de la réunion des CAP sur la procédure de mobilité ITA.
Page 8	Nos lettres au D.G. sur la mobilité.
Pages 9 à 12	Compte rendu du C.A. INSERM du 18 avril 1989.
Page 13	Pétition : Le reclassement des ITA de l'INSERM.
Page 14	"L'industrie pharmaceutique française part à la dérive".
Page 15	<i>ATTENTION!</i> Election au C.A. du CNRS : Appel à voter du 24 avril au 3 juin pour la Liste d'Union pour le CNRS.
Pages 16 à 18	"APPEL DES CENT": Appel à signer pour une déclaration universelle du droit de l'Homme à la Paix.
Pages 19/20	Résultats et analyse des élections aux CSCRI (compléments aux résultats parus dans le SNTRS-INFO N°8 du 13/04/89.

GROUPE DE TRAVAIL SYNDICATS/MINISTERE SUR LE STATUT

Propositions du Ministère :

- des aménagements de détail,
- rien pour améliorer les recrutements et les carrières des ITA et des chercheurs.

Face à cette parodie de négociations, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN ont quitté la séance

suivis par les autres syndicats. La CFDT est restée seule à discuter.

Seule la quinzaine d'action du SNTRS-CGT du 16 au 31 mai, décidée par le dernier CSN, pourra créer les conditions pour de réelles négociations débouchant sur des améliorations substantielles du statut et des carrières des ITA et des chercheurs.

Pour l'INSERM, il est prévu :

- une pétition sur les salaires, reclassement, créations d'emplois (si possible intersyndicale) est en préparation ;
- des AG sur les mêmes thèmes ainsi que l'information sur les problèmes de mobilité ;
- une initiative spécifiquement INSERM (meeting ou débat).

**Le bureau INSERM se
tient prêt à répondre
à toute sollicitation.**

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE DIRECTION/SYNDICATS SUR LES CONCOURS INTERNES

Comme nous l'avions demandé, une réunion Direction/Syndicats a eu lieu sur les concours internes.

Etaient présents pour l'Administration :
M. DODET, MME D'ARGOUGES, M. ICHOU, MME CARIOU, MME BONOVIS.

Etaient présents le SGEN-CFDT, Le SNCS-FEN, la CFTC, le SNIRS-CGC (représenté uniquement par un agent CNRS !!!)

La Direction voulait limiter cette réunion uniquement pour répondre aux problèmes posés par le refus de la comptabilité publique, de rembourser les frais de transport pour les concours. Elle proposait donc de déplacer les jurys en province pour l'audition des candidats.

Nous avons insisté pour que l'INSERM trouve une solution administrative au remboursement, et que si elle souhaitait déplacer les jurys, elle devait respecter leur composition, c'est-à-dire, 6 experts dont 1 élu. De plus, l'organisation doit garantir l'égalité de traitement des dossiers, et ne pas créer des jurys régionaux, ni de répartitions régionales des possibilités. Notre délégation a surtout insisté sur les critères d'évaluation : cohérence de ces critères basés sur les fiches de qualification et surtout tenir compte des éléments du déclassement.

Comme ces concours sont inter-EPST, l'administration ne voulait pas formaliser ces éléments. Nous avons beaucoup insisté et l'administration a accepté, qu'à l'audition, il en soit fait état. Nous avons proposé que les jurys, et sous jurys utilisent un système de notation, en référence au fonctionnement de la première session, notation tenant compte de la qualification et du déclassement.

Nous avons développé la revendication d'une organisation bien adaptée au problème du déclassement, en plus d'un plan de transformation d'emplois nécessaire, par la forme d'une commission paritaire type commission de dérogation, revendication, appuyée par la pétition que nous avons remise (250 signatures environ).

La direction nous a répondu que cette proposition ne pouvait être retenue dans l'état actuel des textes, mais n'est pas hostile à une discussion sur ces thèmes ; d'ailleurs au cours du Conseil d'Administration, notre élu a refait cette proposition et la Direction n'a pas manifesté d'opposition farouche. Nous avons eu connaissance du nombre des candidats pour chaque concours, 814 en tout, dont 23 hors INSERM, pour 180 possibilités.

CORPS	CANDIDATS	POSSIBILITES
AJA	19	6
AAR	51	8
SAR	95	18
TR BAP1 BAP2 BAP3	65 5 27	17 2 11
AI BAP1 BAP2 BAP3	183 10 71	20 2 12
IE BAP1 BAP2 BAP3	182 13 18	32 2 2
IR BAP1 BAP2 BAP3	35 9 23	11 3 5
AJT BAP1 BAP2 BAP3	14 2 12	15 0 0

Cette répartition n'est pas proportionnelle et les possibilités d'accès ne sont pas les mêmes. Nous avons argumenté sur les goulets AI et IE, mais la Direction nous a répondu qu'elle faisait au mieux des possibilités statutaires et budgétaires.

Devant les problèmes spécifiques des agents techniques pour les adjoints techniques, l'administration a décidé de prolonger le délai pour le dépôt des dossiers jusqu'au 9 mai.

Informons le plus vite possible les agents en leur précisant bien que d'une façon ou d'une autre, leur frais de transport seront pris en charge.

Nous n'avons pas encore la liste des jurys. Nous la publierons dès qu'ils seront constitués, et dès que nous les connaîtrons. D'ores et déjà, nous pouvons vous communiquer des noms d'élus siégeant. Si des problèmes particuliers apparaissent, faites transiter les informations auprès des élus ou du syndicat.

AI BAP 1	Président B. LEVY
IE BAP 3	Elu R. BREDOUX
AI BAP 3	Elu R. BREDOUX
	Président M.F. GALDIN
	Expert J.P. BAZIN
Selection professionnelle	
T3 - T1 C. RICHEL	

Compte Rendu

MOBILITE
COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Réunion du 9 Mars 1989

--:--:--

- les commissions administratives paritaires qui étaient convoquées concernaient les corps où des mutations dites "nécessaires" allaient intervenir, c'est-à-dire :
IE, AI, TR, JT, AJT, AGT, SAR, AJA, et AGA.

- les informations dont disposaient les membres des CAP étaient toutes contenues dans des tableaux traitant :

1. des mutations réalisées avec le nom de la personne, son grade, sa fonction, les unités d'accueil et de départ et, éventuellement, la date d'effet de la mutation.
2. des réintégrations.
3. du nombre de postes offerts par fonction et du nombre de mutations et/ou de réintégrations répondant à cette offre (voir annexe N°1).
4. du rapport, par corps, de demandes de mutations faites à l'automne, du nombre de mutations par rapport aux souhaits (et §) ainsi que du nombre de mutations dites sans souhaits initiaux (et §). Voir Annexe N°2.

--:--:--

Le syndicat avait écrit, en date du 14 Février, au Directeur Général, la lettre jointe en Annexe N°3 et qui est restée sans réponse.

--:--:--

Face à la situation où les membres des C.A.P. ne pouvaient guère intervenir que pour entretenir les faits, et compte-tenu que ces C.A.P. étaient les premières du genre, il a été convenu que les élus SNTRS-OGT et SGEN-CFDT demanderaient "sur le tas" une réunion plénière.

Celle-ci s'est tenue à 10 heures malgré les réticences très vives de Mme d'Argouges.

Les questions suivantes ont été posées par les élus SNTRS :

QUESTIONS	REPONSES
- Que tous les élus et les suppléants aient tous les éléments et qu'ils soient convoqués même si aucune mutation n'est réalisée dans leur corps afin d'exposer les problèmes dont ils pourraient être saisis.	Mme d'Argouges n'est pas favorable à donner tous les éléments à tous les élus mais continuer à différencier par fonctions (techniques ou administratives). En revanche elle est d'accord sur le principe d'une convocation systématique de toutes les C.A.P. Pour les suppléants, si ils n'ont rien reçu, c'est une erreur ...
--:--:--	--:--:--
- Quel de la fiche demandée, par agent ayant souhaité muter après affectation des postes ?	C'est une bonne idée, mais ... 1. il ne fallait pas retarder la tenue des C.A.P. (!)
- Une fiche devrait être également demandée aux directeurs d'unité afin de savoir s'ils ont vu des candidats, pourquo dans de nombreux cas cela n'a-t-il abouti à rien ? L'on sait que certains directeurs ont refusé les candidats à la mobilité ayant fait savoir qu'ils avaient un poste ouvert au concours externe !	2. elle doit rester anonyme et les C.A.P. n'auront que les bilans. Les élus ont réagi en disant que les bilans pouvaient être examinés en C.T.P.C., pas les cas individuels, qui ont bien leur place à la C.A.P. Des renseignements aux D.U. seront en effet demandés. Mme d'Argouges insiste sur le fait que les D.U. qui refusaient la mobilité ... prenaient des risques et qu'ils n'avaient reçu aucune assurance quant aux postes "gratés".
--:--:--	--:--:--
- Dire combien de demandes de mutations émanent d'agent dont les unités le veulent.	Il faut réfléchir sur les formules. Envisager également de désigner un médiateur.
--:--:--	--:--:--
- Toutes les réintégrations et toutes les mutations passent-elles par cette procédure ?	OUI
--:--:--	--:--:--

QUESTIONS	REPONSES
Sur quoi l'administration s'est-elle basée pour : 1. ouvrir les postes ? 2. Définir les fonctions ? Les AI sont à 2a fois examinés par par la C.A.P. IE et par celle des T.R. Mais la C.A.P. des T.R. ne pouvait s'élèger avec celle des I.E. --:--:-- Comment se fait-il que des unités d'ou partent beaucoup d'ITA, soient jugées prioritaires pour l'octroi de postes d'accueil. --:--:-- Les élus ont enfin rappelé que la statistique n'était pas mauvaise mais qu'elle devait être améliorée dans l'avenir. --:--:-- Un débat a eu lieu sur la formation : - combien de candidats reçus par manque de formation ? - pourquoi les labos n'organisaient-ils pas des formations pour les ITA de l'INSERM qui en avaient autant besoin que les autres. --:--:-- Le principe d'une réunion de synthèse après le 2^e tour de mobilité a été retenu où seraient examinés, le cas échéant, les problèmes rencontrés par les agents et mentionnés sur leur fiche individuelle..... --:--:-- Il n'est pas envisagé favorablement de donner, à la clôture de la campagne mobilité 89, le bilan exhaustif de celle-ci. La séance plénière s'est achevée à 10 h 50. N'oubliez pas de contacter vos élus et de leur dire à quelles difficultés vous vous êtes heurtés.	L'ouverture des postes à la mobilité a respecté une certaine cohérence avec les postes déjà offerts à l'organisme. Les fonctions ont été définies largement afin de ne pas établir de profils trop pointus. Voici les populations telles qu'elles sont.... --:--:-- L'Administration ne pouvait pas savoir, avant l'attachage, qu'il y avait beaucoup de départs !! Les élus ont répondu que les unités auxquelles il était fait allusion étaient connues de tous. --:--:--

ANNEXE 1

NOMBRE DE POSTES PAR FONCTIONS

FONCTIONS	POSTES OFFERTS	MUTATIONS	REINTEGRATIONS
INGENIEURS, ASSISTANTS INGENIEURS	57	10	1
TECHNICIENS, TECHNICIENS SUPERIEURS	33	13	3
AIDES TECHNIQUES	33	11	1
ADMINISTRATIFS	37	14	3
TOTAL	160	48	8
		DONT 8 INTER-REGION	DONT 2 FIN DETACHEMENT

ANNEXE 2

TABEAU RECAPITULATIF DES MUTATIONS

	NBRE DE MUTATIONS SOUHAITEE	MUTATIONS/SOUHAITS	%	MUTATIONS SANS SOUHAITS	TOTAL
IR	8	0		0	
IE	17	5	29,4	1	6
AI	9	3	33,3	1	4
TR	34	10	29,4	3	13
AJT	11	7	63,6	0	7
AGT	15	3	20	0	3
SAR	21	6	28,5	2	8
AJA	11	3	27,5	3	6
AGA	6	1	16,6	0	1
TOTAL	132	38	25,8	10	48

INTRES

25, rue de Chevreuse

91400 ORSAY

Tél : 69 07 60 13

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ORSAY, le 14 février 1989

SECTION NATIONALE INSERM

Monsieur LAZAR
DIRECTEUR GENERAL de l'INSERM
101, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

La campagne Mobilité des ITA, nouvelle formule, a été lancée comme prévu début janvier. Nous aurons l'occasion d'en faire le bilan dans quelque temps avec vous au CTPC, mais d'ores et déjà nous voulons attirer votre attention sur certains points, en écho aux réactions déjà recensées.

La première remarque porte sur les critères d'attribution de ces postes. En dehors du fait, certes anecdotique mais déplaçant, de la publication de cette liste sans une information préalable aux unités et services, certains d'entre eux paraissent assez privilégiés et d'autres s'étonnent de ne pas y figurer. Comme nous l'avions déjà exprimé en CTPC, il nous paraît utile pour l'ensemble de la Communauté Scientifique d'avoir connaissance des critères qui ont conduit l'Administration dans son choix.

Ceci aurait l'avantage de lever bon nombre d'ambiguïtés. Vous savez que nous dénonçons depuis plusieurs années une approche par trop instrumentale des ITA. L'attribution sans transparence des postes confirme pour nous la tendance à utiliser le potentiel ITA pour faire pression ou pénaliser des Unités en cas de problèmes, que ceux-ci soient exprimés ou non.

Nous pensons que les "messages" doivent emprunter d'autres voies. Pour les laboratoires, c'est au niveau des instances d'évaluation que doivent s'exprimer les évolutions souhaitables.

Comme il avait été annoncé, cette liste est par niveau et non par corps. Mais le découpage nous pose un problème de fond assez important, à savoir le clivage opéré entre Assistant Ingénieur et Technicien Supérieur. Nous voudrions vous rappeler qu'avec un niveau Bac les agents sont recrutés Technicien et au niveau supérieur (Bac + 2), Assistant Ingénieur. Comment définissez-vous la fonction Technicien Supérieur ? De plus la différence de fonction entre un Ingénieur de Recherche et un Assistant Ingénieur

nous paraît bien grande et le regroupement proposé source d'incompréhensions ; ce fait est encore aggravé par un descriptif très succint du poste, uniquement par rapport au domaine et non pas le profil du poste demandé.

Le comble est pour la filière Administrative où aucun niveau n'est précisé. Cela nous semble faire fi de ce que représente une fonction et la qualification y afférent.

Nous voulons aussi vous informer que plusieurs directeurs répondent, dès la prise de contact des agents, que le poste n'est pas ouvert à la mutation et qu'il existe déjà quelqu'un sur place pour celui-ci. Nous connaissons bien les problèmes des hors statut ou vacataires dans les laboratoires, mais soit ces directeurs ont eu des assurances quant à la possibilité d'ouvrir des postes aux concours externes, soit la philosophie de la procédure leur a échappé. En tout état de cause, cela nous paraît mal augurer de la réussite de la procédure.

Une autre réponse, très fréquente, surtout au niveau Ingénieur, est la demande de personnel déjà formé, même dans des domaines assez récents comme la Biologie Moléculaire. La formation est une des missions de l'Institut, les unités la convoient sans trop de problèmes pour les Chercheurs statutaires, et les étudiants, mais apparemment n'est vraiment pas prise en compte pour les ITA. D'ailleurs la Sous-Commission du CTPC à ce sujet n'est toujours pas mise en place...

Nous sommes attachés autant que vous à ce que cette nouvelle procédure donne le maximum de satisfaction à tous. Aussi, dans le but d'avoir des éléments pour dresser le bilan, nous vous demandons d'insérer une fiche d'appréciation que les agents pourraient remplir pour les CAP. Cette fiche devrait être envoyée à tous les agents pour que ceux qui ont essayé de muter puissent faire leurs remarques afin d'améliorer la procédure à l'avenir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre meilleure considération.

Pour la Section Nationale INSERM,
D. LAGRANGE.



ENTRESYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

Tél : 69 07 60 13

Orsay, le 10 avril 1989

*Intervention du SNTRES
sur la mobilité*Monsieur LAZAR
Directeur Général de l'INSERM
101, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Au cours de la première phase de la campagne de mobilité, nous vous avons déjà fait part de nos premières réactions et propositions. Nous voudrions attirer votre attention sur certains points apparus récemment.

Nous avons eu connaissance de cas litigieux, après la réunion de la Commission Administrative Paritaire, (raison supplémentaire pour qu'une réunion de toutes les C.A.P. soit prévue début mai) de certains arrangements entre les Directeurs d'unités, type mobilité à l'essai, avec l'assentiment du D.P.A.S.. Nous sommes complètement opposés à ce genre de pratiques qui correspond à des dérapages sérieux et préjudiciables à l'esprit de la procédure. Un problème concret, reflétant le manque individuel d'informations émanant du service des personnels ITA aux agents, est l'absence de notification individuelle après la réunion de la C.A.P.. Cela est particulièrement préjudiciable dans les cas souvent difficiles de négociations de dates de prise de fonction. Nous souhaiterions que pour chaque modification dans la carrière des agents, promotions, mutations, etc..., une information personnelle, rapide et explicative, soit envoyée.

D'autre part, nous avons pris connaissance de la deuxième liste des postes attribués. Nous insistons de nouveau sur la non transparence des critères d'attribution de ceux-ci. Nous nous réjouissons de constater l'ouverture de 100 postes aux concours externes, dont 29 administratifs. Cependant, nous aimerions comprendre comment cela est possible à partir des 22 créations d'emplois ! Par contre, il manque la diffusion de la liste complémentaire, des postes non pourvus par un poste frais, mais restant ouverts à la mobilité. Cette liste nous paraît très importante, car pouvant être de nature encore plus incitative que la première à accepter des agents par mutation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à notre haute considération.

Pour le bureau de la Section
Nationale INSERM du SNTRES-CGT
Dominique LAGRANGE

ENTRESYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

Tél : 69 07 60 13

ORSAY, le 18 avril 1989

Monsieur le Directeur
Général de l'INSERM
101, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

A deux reprises, par lettres du 14 février et du 10 avril, nous vous avons fait part de certains problèmes liés à la procédure de mutation des ITA.

Nous avons fait des propositions pour que la Direction de l'INSERM et son administration prennent des mesures demandées par les ITA.

Aujourd'hui, force est de constater que nous n'avons aucune réponse à ces demandes. Nous venons d'apprendre que les agents et les directeurs de laboratoires ou services n'ont reçu aucune notification pour les mutations ayant l'accord des deux parties et des CAP. Il y a plus d'un mois que ces dernières ce sont tenues. La décision officielle de l'INSERM pour chaque mutation est attendue. C'est à partir de ce moment que peut se débattre entre les intéressés la date de prise de fonction. C'est à ce moment que les problèmes se cristallisent : remplacement des postes, transmission de savoir, poursuite des programmes, réorganisation du travail, formation etc...

En marquant le pas dans la procédure, l'administration concourt aux résistances qu'elle avait elle-même prévues (cf. date butoir de septembre pour la prise de fonction). Les agents ne sont pas responsables du manque de postes, des lenteurs au recrutement, des arbitrages pour le remplacement de leur poste de travail. Ce n'est pas à eux d'en faire les frais.

C'est pourquoi nous vous demandons fermement de prendre toutes les mesures pour que les mutations prévues soient effectives dans un minimum de délai.

Nous prendrons un contact téléphonique avec vos services dans quelques jours pour connaître votre réponse sur ce point précis : à quand la notification individuelle aux agents et aux chefs de service et labo ?

Nous souhaitons également avoir rapidement réponse aux autres propositions contenues dans nos lettres.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre meilleure considération.

Pour la Section Nationale INSERM,
Catherine DRIANCOURT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM
REUNION DU 18 Avril 1989

COMPTE RENDU

Le Conseil d'Administration avait à examiner le rapport d'activité de l'INSERM pour 1988. Ce rapport, structuré en cinq parties, présentait :

1°) La politique scientifique en faisant référence au rapport de conjoncture et de prospective du Conseil Scientifique, à la mise en place d'un dispositif diversifié de soutien à la recherche clinique, à la création d'une intercommission sur le handicap, à la recherche sur le SIDA et aux fiches scientifiques de l'INSERM publiées en 1988.

2°) Les missions de transfert avec un bilan pluriannuel et une mise en perspective des activités en matière de la valorisation économique et sociale, d'information et de communication, de relations internationales et de formation.

3°) Les relations avec les partenaires régionaux et institutionnels.

4°) L'analyse des moyens en 1988.

5°) Le bilan social de 1988.

° °

Le Directeur Général a présenté assez succinctement les documents (le bilan social en était un, déjà examiné en C.T.P.C.) en précisant certains points et notamment sur le déclassement, rappelant que la recherche n'est pas la seule priorité nationale.

Le débat s'est ouvert sur l'emploi.

L'âge de recrutement de CR2 et de passage en DR2 a fait l'objet d'un échange de vues assez long d'où il ressort que le Directeur Général de l'INSERM souhaite arriver à recruter les jeunes chargés 2 au niveau DEA + 3 (ou 4) maximum afin de "trouver le bon équilibre". Les médecins doivent être, d'après lui, recrutés CR1. Des postes de CR1 doivent également être réservés à des jeunes de formation scientifique.

A l'INSERM, le rapport Directeurs de recherches/chargés est de 27/73 et il serait souhaitable, à terme, de passer à 40/60.
Dans l'ensemble des EPST ce rapport est de 32/68, 35/65 à l'université.

Le Directeur Général souhaite également obtenir une modification statutaire qui permettrait d'introduire la notion de limite d'âge au recrutement.

Par ailleurs, il voudrait, par étapes, parvenir à une proportion CR1/CR2 de 40 % de l'effectif au lieu de 30 actuellement.

Annick BERTAULT (SNTRS-CGT) s'est exprimée sur ce point en évoquant le problème de salaires et de la revalorisation des carrières en général impossibles à dissocier des mesures prises. Puis elle a élargi le débat aux ITA pour lesquels le déclassement restait important et en insistant sur les charges de travail accrues qui pèsent sur tous les personnels des laboratoires et services.

Le rapport d'activité faisant référence à la loi d'orientation et de programmation (L.O.P.), elle a fait état d'un calcul des effectifs réels en 1988 et de ceux qui auraient résulté de l'application du taux de croissance exprimé dans la L.O.P. (soit 4,5 %). Le "manque à gagner" est d'environ 150 chercheurs et 600 ITA, en notant que l'effectif ITA était de 2578 en 1983 et qu'il est de 2588 en 1988 (soit une progression de 10 sur 5 ans !).

Le Directeur Général a répondu :

1°) En rappelant que la revalorisation des carrières était un problème général et qu'en conseil d'administration on ne discutait qu'INSERM.

2°) Que la L.O.P. s'achevait en 1985 et qu'il ne se serait pas prononcé pour une augmentation de 4,5 % par an.

Alain COLLE (SGEN-Chercheurs) a repris le thème du déclassement des ITA en reprochant à la Direction Générale de ne pas prendre le problème à bras le corps. Le Directeur Général a rappelé les démarches qu'il a effectuées et qui l'ont conduit à obtenir 200 promotions pour 1989 et 43 transformations d'emploi pour 1988.

Annick BERTAULT a rappelé à la Direction Générale que les organisations syndicales voulaient un réel plan de reclassement avec la mise en place d'un dispositif adapté à la résorption du déclassement, à savoir : une commission paritaire de reclassement (voir annexe 1) qui éviterait aux personnels concernés :

1°) d'avoir à faire la preuve chaque année de leur déclassement,

2°) d'être jugés sur la manière dont ils exposent leur travail plutôt que sur la qualité de celui-ci.

Le Directeur Général a acquiescé (silencieusement) à ces propositions.

Un débat a eu lieu sur la notion même de déclassement (constatée par la Direction du Budget), reconnue par l'ensemble des autres participants. Un court échange de vues a eu lieu sur la formation et l'insuffisance des moyens accordés, et sur la mobilité des personnels vers, notamment, les observatoires de la Santé (Direction Générale de la Santé).

La politique scientifique a ensuite été abordée. Le débat s'est organisé autour des grands thèmes recherche en santé et recherche clinique, de l'articulation avec les autres partenaires, et des thèmes peu ou mal développés.

Sur la recherche en santé ont été rappelées les créations des intercommissions vieillissement et handicap, des moyens dont elles disposent pour aider au développement des recherches dans ces domaines, le Directeur Général se montrant favorable à ce que l'intendance suive et ne précède pas pour éviter l'"affichage alibi". Par ailleurs, il souhaite surtout développer l'articulation avec les partenaires.

Luc MEJEAN (SNCS) a fait remarquer que les priorités scientifiques sont celles qui cadrent avec la valorisation et a rappelé le retard dans le domaine de la nutrition.

Monsieur LAZAR a répondu que l'INSERM se préoccupait de la nutrition (commission 2) et que le problème venait du secteur agro-alimentaire qui, avec un chiffre d'affaires plus de 10 fois supérieur à celui de l'industrie pharmaceutique n'investissait presque pas dans la recherche, ses entreprises étant très petites.

Le Directeur Général de la Santé, Monsieur GIRARD, a déploré ce vide car les effets de la nutrition sur la santé sont immédiats. La mise en place d'une collaboration est prévue dans ce domaine.

Annick BERTAULT a rappelé qu'il était important que les recherches cliniques et en santé ne soient pas localisées dans des unités distinctes, afin de ne pas isoler les recherches finalisées des recherches fondamentales.

La création des intercommissions vieillissement et handicap représente un pas franchi pour essayer de mieux cerner ces problèmes dont l'urgence et l'importance avaient déjà été signalées dans le passé.

Quant aux moyens accordés spécifiquement pour ces thèmes, elle a rappelé qu'ils s'inscrivaient dans la pénurie d'ensemble en soulignant toutefois que 6 % de contrats publics accordés au vieillissement étaient insuffisants, ce problème devant intéresser davantage les partenaires.

Elle a centré ensuite son intervention sur la baisse inquiétante de la part INSERM dans le financement de la recherche (58 % contre 68 % en 1983).

Elle a également attiré l'attention du Conseil d'Administration sur les difficultés qui ne vont pas manquer de naître dans la collaboration INSERM/industrie pharmaceutique, partenaire privilégié de l'organisme actuellement (cf. les conclusions du rapport DANGOUMAU-BIOT - annexe 2).

Déjà le rapport d'activité faisait état des problèmes rencontrés dans le domaine du GBM où le manque de dynamisme de ce secteur était souligné.

Le Directeur Général n'a repris cette intervention que sur le point de la recherche finalisée en rappelant que dans ces domaines il fallait développer des collaborations afin de créer, en s'appuyant sur plusieurs champs disciplinaires (sociologie, mathématiques, économie...), une interaction forte, synergique avec les acteurs du développement.

Le Directeur Général de la Santé a réaffirmé son souci d'apporter un soutien accru là où sont décelées des insuffisances, la recherche en santé étant une "ardente obligation".

Ensuite ont été évoqués rapidement les dispositifs liés à la recherche clinique. Le Directeur Général a insisté sur le fait que les hôpitaux généraux devaient faire un effort en la matière. Des conventions allaient, à l'avenir, être signées avec les hôpitaux.

Le problème de la politique régionale et des fermetures d'unité (rien n'est dit sur ce point dans le rapport d'activité) a été très brièvement abordé, ce qui a conduit le Président à :

1°) regretter que le Conseil d'Administration ne se soit tenu que sur une demi-journée,

2°) proposer de reporter en juin la discussion inachevée ou pas entamée sur les points restés en suspens.

Les organisations syndicales ont ensuite fait part de leur intention de s'abstenir sur le rapport d'activité à cause :

1°) du manque de moyens (SGEN - SNTRS)

2°) de la dégradation des conditions de travail dans les laboratoires due à l'austérité (pas de reconnaissance de qualifications, pas de rémunération décente, parcellisation des tâches, accroissement de celles-ci...) SNTRS

3°) de l'impossible analyse des retombées du dispositif mis en place fin 88, tendant à améliorer sensiblement certains points cruciaux, tels la formation permanente (texte proposé au CTPC), la carrière des déclassés (les 200 postes), la mobilité (SNTRS)

4°) de la présentation, dans le rapport d'activité, de la politique scientifique, simple reproduction du rapport conjoncture et prospective (SNCS).

Monsieur LAZAR a fait état de la remise en cause qui lui était infligée, ces abstentions étant, selon lui un vote de défiance. Il se déclare prêt à remettre son mandat si les trois organisations syndicales s'abstiennent.

Le Président (Monsieur MEYNIEL) assure le Directeur Général de son soutien, le Vice-Président (Monsieur POYART) appelle les organisations syndicales à la sagesse, leur faisant remarquer que c'est aussi l'activité des chercheurs et des ITA qui est sanctionnée par ces abstentions.

Annick BERTAULT a souligné qu'il y aurait toujours ambiguïté entre l'interprétation du Directeur Général et la sienne quant au vote du rapport d'activité.

En tant que représentante du personnel elle déclare ne pouvoir approuver l'activité de la Direction Générale, ce qui conduirait à accepter la dégradation des conditions de travail des personnels.

Elle insiste sur le fait que si l'activité de l'INSERM est satisfaisante, si l'organisme a la réputation qu'on lui connaît, c'est grâce aux efforts de plus en plus grands de chacun. Il n'est pas admissible de placer les personnels devant l'alternative "intérêt du travail ou rémunération décente". Les deux doivent pouvoir coïncider.

Elle rappelle enfin que des sujets brûlants, tel le statut et ses nécessaires modifications, sont renvoyées par Monsieur LAZAR aux discussions... avec le ministère, que l'analyse des moyens est renvoyée aux grands équilibres économiques du pays et que les réunions d'arbitrage INSERM/ Ministères, les moyens obtenus sont insuffisants.

Le Président fait alors la proposition que les "sujets brûlants" soient examinés en Conseil d'Administration.

Le Directeur Général se déclare sensible à l'argumentation de notre camarade, mais sa position reste ferme quant à la signification du vote.

Dans ces conditions, Annick BERTAULT (SNTRS) et Luc MEJEAN (SNCS) décident de ne pas participer au vote, tandis que le SGEN propose un compromis : abstention du représentant des personnels chercheurs et approbation du rapport d'activité, par le représentant des personnels ITA.

Le rapport a donc été approuvé à la majorité des voix.

LES SOUSSIGNES ONT PRIS CONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'INSERM D'EFFECTUER 200 CHANGEMENTS DE CORPS EN 1989. C'est un début pour permettre le reclassement des ITA qui, selon la dernière estimation, concerne plus de 25% du personnel, soit 650 ITA.

Des moyens supplémentaires doivent être dégagés pour poursuivre cet effort jusqu'à résorption du déclassement.

D'ores et déjà les soussignés demandent :

- Des formes adaptées pour effectuer le reclassement. Le concours interne n'est pas la meilleure ; une Commission Paritaire de reclassement devrait permettre de garantir des critères homogènes, une évaluation individuelle dans le contexte professionnel, une estimation objective des agents déclassés.
- La levée de tous les barrages administratifs de type âge, ancienneté qui opèrent de fait un premier tri injuste avant même que les agents puissent être évalués.
- La priorité des promotions INSERM pour les agents INSERM.
- L'ouverture de négociations sur ces questions et un plan de reclassement.
- La revalorisation des carrières et des rémunérations pour l'ensemble des ITA.

NOM Prénom	Unité ou Service	SIGNATURE

Selon le rapport Dangoumau-Biot remis au gouvernement

L'industrie pharmaceutique française part à la dérive

Le rapport sur l'industrie pharmaceutique française, demandé le 6 octobre dernier par MM. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, et Hubert Curien, ministre de la recherche, au professeur Jacques Dangou-

mau, ancien directeur de la pharmacie et du médicament, et à M. Jacques Biot, directeur adjoint de Pasteur-Vaccins, a été remis à la fin du mois de mars.

Ses conclusions sont sans appel : mauvaise rentabilité, incapacité à internationali-

ser ses nouveaux médicaments, faiblesse des dossiers d'enregistrement, abandon à l'étranger de classes thérapeutiques entières, recherche en déclin, évolution inquiétante de la balance commerciale, l'industrie pharmaceutique est sur une mauvaise pente.

Pour tous ceux — nombreux — qui s'imaginaient encore que l'industrie pharmaceutique était un atout majeur de l'économie française, le rapport Dangoumau-Biot risque de faire l'effet d'une douche froide. Rappelant que les Français sont, traditionnellement, de grands consommateurs de médicaments, le marché français se situait depuis de longues années au quatrième rang mondial derrière les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, les rapporteurs notent que l'industrie pharmaceutique nationale n'a pas su se servir de cet atout pour asseoir sa compétitivité. Ainsi, en 1987, aucune firme française ne figure parmi les vingt-cinq premières firmes mondiales, Rhône-Poulenc se situant au vingt-septième rang et SANOFI au trente-sixième.

Cette « faiblesse » de l'industrie pharmaceutique française dans le concert international apparaît, peut-on lire dans le rapport, « *d'avantage due à une lacune sur les grands marchés étrangers qu'à une trop forte pénétration de notre marché domestique* ». En outre, indiquent les rapporteurs, « *créée à partir de l'officine, notre industrie a toujours manqué de cette épine dorsale qu'a pu constituer la chimie en RFA et en Suisse notamment, et notre faiblesse au niveau des entreprises de grande taille en résulte pour beaucoup* ».

Un motif de satisfaction toutefois : l'existence d'une dizaine d'entreprises moyennes qui détiennent

entre 1 % et 5 % du marché français et qui « *développent des efforts de recherche méritoire bien qu'à la mesure de leurs moyens* ». Il s'agit, note le rapport, d'autant de « *bourgeois* » à partir desquels un certain « *renouveau de l'industrie pharmaceutique française pourrait s'articuler et venir compléter l'effort entrepris par nos groupes leaders* ».

La recherche en perte de vitesse

En termes d'innovation, la situation n'est guère brillante. Naguère, de 1961 à 1977, deuxième découvreur mondial de médicaments après les Etats-Unis, la France occupe aujourd'hui la cinquième position après avoir été doublée successivement par les Allemands, les Japonais et les Italiens. Plus encore, si l'on ne considère que « *les molécules internationalisées* », c'est-à-dire présentes sur au moins quatre des sept grands marchés (1), le pourcentage de molécules mises au point en France n'est que de 1,5 % (il était de 12 % en 1975-1977). Cette situation, notent les rapporteurs, fait qu'« *en dix ans la France a disparu du petit groupe qui compte vraiment en matière de découvertes à vocation internationale* ». La capacité des firmes françaises à internationaliser des molécules de réel intérêt thérapeutique « *se passe de commentaires* », disent les rapporteurs : ainsi, sur vingt-cinq molécules d'intérêt thérapeutique découvertes en France, six ont été internationalisées (soit une capacité d'internationalisation de 24 %). Aux Etats-Unis, cette capacité est de 70 %, en Suisse de 84 % et au Royaume-Uni de 71 %.

« *La recherche française a longtemps vécu repliée sur elle-même* », peut-on lire dans le rapport. A titre d'exemple, force est de constater qu'elle a « *manqué* » successivement les différents concepts nouveaux des dernières années (bêta-bloquants, anti-H 2, inhibiteurs calciques, inhibiteurs de l'enzyme de conversion, ciclosporine, benzodiazépines...). Par ailleurs, dans le cas des produits français de bon niveau « *la faiblesse des dossiers d'enregistrement élaborés en France a pu, estime le rapport, dissuader pendant longtemps les partenaires étrangers de se lancer dans l'aventure d'une prise en licence* ».

Tout cela fait qu'en 1987, sur cinquante-huit nouvelles entités chimiques introduites pour la première fois sur un marché, trois étaient françaises, soit 5,2 %. Parmi les cent seize qui étaient susceptibles d'être commercialisées en 1988 ou en 1989, huit sont françaises (soit 6,9 %). Enfin, écrivent les rapporteurs, « *il semble malheureusement que le portefeuille français de molécules en développement soit particulièrement pauvre, surtout en ce qui concerne les produits à sortir dans les cinq prochaines années. Il faut donc craindre à court terme tant un renforcement de la pression étrangère sur le marché français qu'une stagnation à son niveau médiocre du rayonnement du médicament français dans le monde* ».

Cette situation n'a pas amélioré notre balance commerciale du médicament. Même si la France se situait, en 1987, au cinquième rang des exportateurs mondiaux (elle occupait le troisième rang en 1983) on peut constater, écrivent les rapporteurs, que « *ce rang convenable ne saurait masquer l'extrême fragilité de notre structure d'exportation tournée plus que de raison vers une zone francophone (Maghreb plus zone franc) dont la politique d'achat de médicaments s'avère très fluctuante et la solvabilité parfois incertaine* ». En 1987, 40,6 % des exportations se sont faites en direction de la CEE et 37,1 % vers la zone francophone. Il en ressort que, depuis 1986, le solde positif de la balance diminue, ce qui, note le rapport « *n'avait jamais été le cas auparavant* ».

Hors du Japon et des Etats-Unis

Autre carence des firmes pharmaceutiques françaises : leur mauvaise implantation internationale. A tel point qu'elles sont absentes des deux principaux marchés mondiaux, les Etats-Unis et le Japon, lesquels représentent exactement la moitié du marché mondial. « *Ces deux lacunes* », écrivent les rapporteurs, « *apparaissent d'autant plus rédhibitoires que ces deux marchés sont ceux qui pratiquent les prix les plus élevés et qui offrent donc la meilleure rentabilité au monde* ».

A cet égard, les rapporteurs estiment que le bas niveau des prix pratiqués en France en ce qui concerne les médicaments constitue un « *handicap* ». Ces prix bas engendrent en effet « *une faible rentabilité* » préjudiciable aux firmes françaises. Ce handicap par rapport aux concurrents étrangers se trouve même, écrivent les rapporteurs, « *exporté au-delà de nos frontières puisque, sur certains marchés, le prix du marché d'origine sert de référence pour la fixation du prix local, pénalisant de ce fait la rentabilité des produits d'origine française* ». Toutefois, précise le rapport, il serait « *abusif* » d'attribuer au facteur prix l'entière responsabilité de la faible rentabilité française.

Au terme de leur longue et minutieuse analyse de l'état de l'industrie pharmaceutique française, les rapporteurs insistent sur cette « *carence en matière d'implantation internationale* », qui constitue « *un handicap particulièrement préoccupant en ce sens qu'il hypothèque considérablement les possibilités d'un redémarrage de l'industrie française à partir d'une recherche qui aurait hypothéquéement pu renouer avec le succès* ».

Ce constat posé, reste au gouvernement à en tirer les conséquences. Et à prendre des mesures qui, à lire le rapport Dangoumau-Biot, s'imposent d'urgence.

FRANCK NOUCHI.

(1) Etats-Unis, Japon, RFA, France, Italie, Royaume-Uni et Suisse.

Pourquoi viens-tu si tard ?

QUALIFIER le rapport Dangoumau-Biot de sévère serait excessif. Celui-ci contient et ne dit rien qui ne soit déjà largement connu, du moins des milieux professionnels, ou qui n'ait été maintes fois dénoncé depuis des années sur la place publique, tant par les industriels que par le SNIP (Syndicat national de l'industrie pharmaceutique). Comme toutes les précédentes, les dernières études réalisées sur le sujet par la Banque de l'Union européenne et par Eurostat Dafa dressent des bilans tout aussi inquiétants. La nouveauté est que ce constat alarmant, dont on regrettera que certaines données n'aient été actualisées, soit fait par des experts désignés par le gouvernement, dont l'un, M. Dangoumau, avait occupé autrefois d'importantes fonctions au ministère de la santé.

L'industrie pharmaceutique française est malade. C'est une vérité de La Palice. Mais surtout malade de ses prix, bloqués depuis quarante ans par l'Etat. A telle enseigne que les médicaments français sont, à l'exception des produits espagnols et grecs, parmi les moins chers du monde. Ils sont à l'indice 100, quand les médicaments allemands sont à 204,7. D'un côté cette aberration favorise la surconsommation. De l'autre, elle empêche, paradoxalement, les fabricants de trouver les profits qu'ils ne peuvent réaliser à l'exportation. Car les prix français font référence dans les pays clients (essentiellement africains).

Or les contraintes financières sont énormes avec une recherche, dont le coût est devenu astronomique, à cause de la raréfaction des nouvelles molécules (1 sur 12 000), de l'allongement de la durée de développement des nouveaux médicaments, enfin de la baisse de rentabilité induite par le raccourcissement de la protection des brevets (vingt ans). Au bas mot, la mise au point d'un nouveau médicament coûte 100 millions de dollars (630 millions de francs), plus du double avec sa mondialisation. Qui peut s'offrir ce luxe ?

Pour ravivorer la recherche déclinante, la solution passe inévitablement par une libération des prix. Mais elle serait trop facile si le délicat problème de la couverture sociale ne venait tout compliquer. Responsabiliser les prescripteurs et les malades sur les coûts des traitements pour réduire la consommation en volume et en valeur absolue : tel est l'objectif que les professionnels du médicament veulent atteindre, si on leur en donne les moyens.

Le rapport Dangoumau-Biot a le mérite de ne pas farder la réalité, mais, en revanche, ne répond pas vraiment à l'attente en proposant un allongement de la durée de vie des brevets. Ce serait déjà bien s'il favorisait une prise de conscience au plus haut niveau. Mais n'arrive-t-il pas trop tard ? L'innovation ne se décrète pas.

ANDRÉ DESSOT.

Le Monde
du 8 avril 89

ATTENTION !!!

Si vous avez des agents CNRS (ITA ou chercheurs) dans vos laboratoires, l'élection du Conseil d'Administration du CNRS revêt une grande importance.

En effet, la présence d'une liste de division de l'USCA-CGT risque de semer la confusion et met en péril la représentation du SNTRS-CGT, et par là-même, la capacité de défense des personnels au Conseil d'Administration du CNRS.

Appelez-les donc à voter du

24 avril au 3 juin

**pour la liste d'Union
pour le CNRS
SNTRS-CGT**

SNCS-FEN

SNPCEN-FEN

afin d'exprimer :

- leur volonté que soient satisfaites les revendications et que de réelles négociations aient lieu,
- leur exigence de revalorisation des métiers de la recherche et de développement de la démocratie au CNRS,
- leur opposition à toutes les tentatives de division.

Pour la Paix - - -

A l'initiative de l'"APPEL DES CENT", le rendez-vous pour "le droit de l'Homme à la Paix" aura lieu le 25 juin 1989 à Paris, clairière de Reuilly au bois de Vincennes.

Nous proposons à toutes les sections de faire connaître cette initiative, à diffuser le texte ci-après, et à le faire signer massivement (à renvoyer à l'APPEL DES CENT).

Militer à la CGT c'est militer pour la Paix, mais il faut le faire activement.



APPEL

POUR UNE DECLARATION UNIVERSELLE DU DROIT DE L'HOMME A LA PAIX

Au cours de ce XXème siècle, l'Humanité s'est transformée.

Un milliard et demi d'Hommes et de Femmes peuplaient la terre au début du siècle. Ils seront six milliards en l'an 2 000.

Ils ont pris conscience que la planète est leur domaine commun. Ils le parcourent à des vitesses multipliées. A tout moment ils peuvent communiquer avec tout point du globe pour le meilleur comme pour le pire.

Les savants ont mis à disposition des hommes des sources d'énergie nouvelles ; leurs recherches ont fait reculer la maladie, la souffrance, la mort.

Mais l'Humanité a accumulé des engins de destruction capables de la détruire des milliers de fois. Les armes nucléaires, chimiques ou bactériologiques ont fait mourir hommes et femmes tandis que la nature était ici ou là détruite. Dans cette humanité en expansion, des millions meurent encore de famine et d'autres fléaux. Les fruits du progrès sont encore réservés à une minorité : sur notre terre, les hommes ne sont égaux ni devant la mort ni devant la vie.

oOo

Au cours de ce siècle, l'Humanité a connu deux guerres mondiales. Nous avons compris que les civilisations ne sont pas immortelles. Nous avons aussi découvert que la démocratie n'est jamais définitivement acquise : les règles internationales régissant les relations des nations entre elles peuvent être bafouées ; les droits reconnus aux individus de vivre, de penser, de travailler librement peuvent être violés, au nom d'une supériorité revendiquée par quelques hommes pour leur race, leurs richesses ou leurs idées. Le génocide, la réduction de peuples entiers à de nouvelles formes d'esclavages en sont le prix à payer. Nous avons enfin découvert qu'au nom de la liberté, des cités entières peuvent être rayées de la carte, annonce d'une apocalypse où vainqueurs et vaincus seraient destinés à la même mort, celle de la terre entièrement ravagée par l'hiver nucléaire.

oOo

Au terme de ce siècle tout est à repenser dans les rapports humains entre les nations. Hier, quel qu'en soit le prix, des hommes qui décidaient la guerre pouvaient en espérer des avantages matériels ou moraux qui en légitimaient le risque ; aujourd'hui aucun risque ne peut être ainsi calculé. Tout meurtre devient un suicide. La prétention à la puissance interdit le recours à la force dès lors que celui-ci engage forts et faibles dans un même néant.

Une nouvelle lucidité s'impose avec la conscience pour l'Humanité tout entière des périls d'un recours à la force. La Paix n'est pas seulement absence de guerre, elle est construction permanente de rapports entre individus et entre groupes tels que leurs différends ne soient plus source de violence mais source de dynamisme, de progrès et d'enrichissements mutuels. La démocratie en devient le cadre naturel où la Paix est un droit que chacun, individu, peuple, nation, Humanité entière se reconnaît pour soi-même.

C'EST POURQUOI LE MOMENT EST VENU QUI IMPOSE A LA CONSCIENCE UNIVERSELLE DE DECLARER LA PAIX COMME UN DROIT FONDAMENTAL ET INALIENABLE DE L'HOMME.

oOo

Quarante ans après la déclaration universelle des droits de l'Homme, déclarer la Paix comme droit de l'homme :

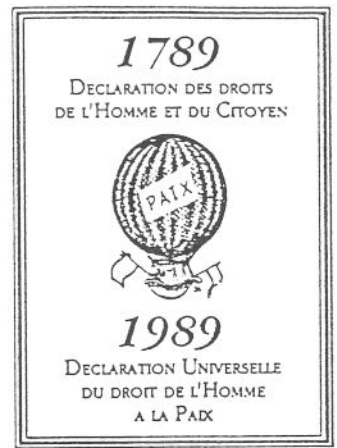
- C'est donner leur fondement véritable à l'ensemble des Institutions Internationales,
- C'est garantir la sécurité et le développement par le désarmement,
- C'est, deux cents ans après la révolution française, refuser toute atteinte individuelle et collective aux droits de l'Homme et du Citoyen, c'est conquérir des droits nouveaux.

Affirmer que la Paix est un droit de l'Homme, c'est renoncer à la violence sous toutes ses formes.

Affirmer que la Paix est un droit de l'Homme, c'est choisir la vie, choisir la Liberté, choisir l'embellissement de la terre, c'est choisir l'Humanité et ses espérances.

**APPEL
DES CENT**

67, rue de l'Aqueduc
75010 Paris
Tél : 42 03 15 33



M.....

adresse.....

.....

Téléphone

Qualité ou profession

apporte son soutien à l'appel pour une DECLARATION UNIVERSELLE
DU DROIT DE L'HOMME A LA PAIX proposé par l'APPEL DES CENT
et verse la somme de _____ F.

_____, le

signature :

Je demande à l'APPEL DES CENT de faire parvenir le texte de la
déclaration aux personnes suivantes :

Nom.....Adresse.....

Nom.....Adresse.....

Nom.....Adresse.....

Formulaire à retourner à l'APPEL DES CENT 67, rue de l'Aqueduc
75010 PARIS

LISTE DES PREMIERES PERSONNALITES AYANT SIGNE L'APPEL
POUR UNE DECLARATION UNIVERSELLE
DU DROIT DE L'HOMME A LA PAIX

René ANTONA, écrivain - Michel APPEL MULLER, directeur de la fondation TRIOLET/ARAGON - Gérard et Andrée APPERCELLE, retraité, écrivain - Franck APPREDERIS, cinéaste - Isabelle AUBRET, artiste - Armand BADEYAN, animateur culturel - René BALLE, écrivain, journaliste - Simone BALLE, professeur Université Paris V - Genviève BASTID, réalisatrice - Julien BERTHEAU, artiste dramatique - Jean BRASIER, secrétaire de rédaction de "L'ERE NOUVELLE" - Patrick CABOUAT, producteur T.V - Jean Louis CAILLAT, artiste - Edmonde CHARLES ROUX, écrivain - Maurice CHATEAU, réalisateur à Tfl; Frédéric CHATEAUNEU, agent de sécurité - Paul CHEMETOV, architecte - Claude CONFORTES, auteur, acteur, réalisateur - Hélène et Gabriel COUSIN, écrivains - Gérard DARRIEU, comédien - Marc DELOUZE, écrivain - Bernard DELVAILLE, écrivain - Roland DESNE, professeur à l'université de Reims, membre du Comité Scientifique de la Mission du Bicentenaire de la Révolution - Charles DOBZYNSKI, écrivain - Tilly DORVILLE, comédienne - Bernard DUMONT, réalisateur - Alain DURET, écrivain - Jean FERRAT, auteur, compositeur, interprète - Jean Robert FRANCO, photographe - Jacques GAUCHERON, écrivain - Maxime GREMETZ - Christian GRENIER, écrivain - Charles HAROCHE, écrivain, journaliste - Pierre Etienne HEYMANN, metteur en scène - Med HONDO, cinéaste - Edmond JOUVE - Georges KRASSOVSKI, "LE NOUVEL HUMANISTE" - Henri LABORIT, biologiste - Jean LAFFITTE, écrivain - Bernadette LAFONT, actrice - Gilles LANGOUREAU, auteur, compositeur interprète - Hervé LIEVRE, cinéaste - Roger MARIA, éditeur, journaliste - Armand MONJO, poète - Thierry NOLIN, réalisateur, écrivain - Joé NORDMANN, avocat - Marc OGERET, chanteur variétés - Marc PATAUT, photographe - Jean Claude PECKER, astro-physicien - Jérôme PEIGNOT, écrivain, enseignant, docteur d'état - Serge PEY, écrivain - Anne PICARD, LIFPL - Claude PIEPLU, comédien - Jacqueline PLESSIS BERNADAC, réalisateur T.V - Claude PREVOST, écrivain - Suzanne PROU, écrivain - Claude QUEMY, secrétaire général Fédération du Spectacle C.G.T - Catherine RIBEIRO, artiste - Max RONGIER, chanteur, compositeur - Jean Paul ROUX, réalisateur - Gisèle SALOU, agent artistique - Georges SEGUY, syndicaliste, Président d'un Institut d'Histoire Sociale - François SALVAING, écrivain - Brigitte SAUVANE, chanteuse, comédienne - Jean VERDURE, poète - Jean Jacques SIRKIS, auteur, réalisateur de films - Haroun TAZIEFF, directeur de recherche (honoraire) au CNRS, Conseiller Général de l'Isère, ancien ministre - Arlette THEPHANY, directrice Centre Dramatique National "LA LIMOUSINE" - Gisèle et Louis Vincent THOMAS - Françoise VANDERMEERSCH, religieuse.

Vous pouvez vous joindre à ces premiers signataires et nous retourner la fiche jointe à cette LETTRE DES CENT.

Résultats des élections aux Conseils Scientifiques Régionaux INSERM (CSCRI) 1985-1989

- Mars 1985 -

RÉGION	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMES	SCEN	SNIRS	DIVERS
LYON	—	197	181	141 (78%) 3 sièges	40 (22%) 1 siège	—
LILLE	160	124	120	—	48 (41%) 1 siège	INDEPENDANTS 49 (41 %) 2 sièges Soutien: carrière ITA 22 (18 %) 1 siège
MARSEILLE NICE	—	144	131	79 (60%) 2 sièges	52 (40%) 1 siège	—
STRASBOURG	150	—	102	44 (43%) 2 sièges	25 (25%) 1 siège	33 (32%) 1 siège SNPTES
MONTPELLIER	140	—	96	—	33 (34 %) 1 siège	INSERM LANGUE- DOC-ROUSSILLON 63 (56 %) 3 sièges
TOULOUSE	—	—	73	Total des points de chaque élu : SNIRS ——— ESTEVE 279 CFDT ——— CREMER 241 Sans } ——— DARMANA 212 étiquette } ——— BLANC 281		
BORDEAUX	—	—	—	1 siège	—	INDEPENDANTS 1 siège SNIRS 2 sièges
NANCY	—	—	—	—	—	—
ILE DE FRANCE	1908	1071	1023	524 (52%) 2 sièges	250 (24%) 1 siège	249 (24%) 1 siège CFIC

* Compléments et rectifications des précédents résultats des élections au CSCRI de (mars 89) parus dans le SNTRS-INFO N° 8 du 13 avril 1989.

- Mars 1989 -

REGION	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMES	SGEN-CFDT	SNTRS-CGT	DIVERS
LYON	241	168	168	70 2 élus	37 1 élu	65 Indépendants 1 élu
LILLE	151	107 71%	10 nuls 10% votants 97	/	1 liste SNTRS-CGT+ non syndiqués tous élus 97	/
MARSEILLE NICE	219	138	137	83 61% 2 élus	55 39% 2 élus	/
STRASBOURG	164	94 57,3%	9 nuls 10 % 85	/	1 liste SNTRS-CGT tous élus 85	/
MONTPELLIER	178	135	119	Régional soutenu par CFDT 67% 80 voix 3 élus	39 33% 1 élu	/
TOULOUSE	96	82	81	19 1 élu	/	Indépendants 62 3 élus
BORDEAUX	96	70	66	/	/	SNTRS 37 2 élus Indép. 27 2 élus
NANCY	62	54	52	/	/	Indépendants 52 voix 4 sièges
ILE-DE- FRANCE	1809	979 54 %	903 nuls 76 8 %	/	460 47% votants 51%/exp 2 élus	CFTC 443 49% 45% votants 2 élus

Premiers commentaires

La CE INSERM constate une importante hétérogénéité des situations se traduisant par les différences de nombres de listes par région. Constat également d'une moindre capacité militante du SGEN-CFDT qui n'a présenté des candidats que dans trois régions.

La participation au vote a été correcte, plus forte en province qu'en région parisienne, où cela peut s'expliquer par le fait qu'il n'y avait qu'une liste CGT et une liste CFTC.

En nombre de voix, nous progressons de 448 à 773. Dans aucune région nous ne diminuons ce nombre de voix. Peut-être profite-t-on de l'absence de liste SGEN-CFDT dans beaucoup de cas. Cela ne traduit certainement pas un soutien actif de toutes ces voix mais peut-être le soutien à un syndicat d'action de "gauche".

En région, lorsqu'il n'y avait que la liste CGT, comme à Lille ou à Strasbourg, la participation a été bonne, et on peut s'en féliciter.

Nous avons 14 élus au total. Aucun à Toulouse, Bordeaux, Nancy. Quatre à Lille et Strasbourg, deux à Marseille et en Ile-de-France, un à Lyon et à Montpellier.